

Canadiens. La Compagnie a été établie par un gouvernement libéral précédent, que dirigeait alors le premier ministre Pearson. La Chambre avait appuyé le projet à l'unanimité. J'étais à l'époque député et tous croyaient l'idée bonne.

• (5.00 p.m.)

Le gouvernement a alors proposé—et sa proposition a été adoptée—qu'il soit accordé à la Compagnie des jeunes Canadiens une autorité presque illimitée pour agir. Ses initiatives ne seraient contrôlées ni par le gouvernement ni par le conseil d'administration de l'organisme. C'est alors le gouvernement qui avait fait la proposition, comme il avait aussi préconisé le principe de ce qu'on appelait la démocratie de participation.

Le gouvernement a nommé au conseil de la Compagnie un groupe de personnes dont il ne connaissait rien. Au sein du conseil et presque jusqu'à la fin il y a eu au moins deux personnes qui avaient des liens étroits avec le gouvernement. M. Marc Lalonde qui était alors, comme il l'est encore, un des principaux conseillers du premier ministre (M. Trudeau) a fait partie du conseil du début jusqu'à la fin ou presque; il en a été de même pour M. R. J. Phillips, qui faisait alors partie comme maintenant du bureau du Conseil privé.

Dès les premiers mois de l'établissement de la Compagnie des jeunes Canadiens, les rapports ont commencé de circuler sur les excès, le manque de direction, la mise en route de programmes insuffisamment préparés etc, etc. La situation en était à un tel point qu'un des membres du conseil des régions maritimes a présenté sa démission. Il a écrit une lettre au premier ministre pour lui expliquer en détail ce qui n'allait pas et pourquoi il donnait sa démission.

Qu'a fait le gouvernement? Il n'a rien fait. Nous ne savons pas si le gouvernement a reçu un rapport de M. Lalonde ou de M. Phillips, car il a été mis fin à l'enquête du comité. La majorité libérale en son sein a décidé, par un vote, de ne pas convoquer M. Lalonde et, par voie de conséquence, nous n'avons pu lui demander ce qui s'était passé. Le gouvernement aurait dû savoir ce qui se passait. Mais il n'a rien fait. Il s'est contenté de laisser les choses suivre leur cours.

Pendant cette période, la Compagnie a eu deux ou trois directeurs intérimaires qui se sont tous heurtés à des difficultés. Le gouvernement a continué à ne rien faire. Ce n'est que lorsque M. Saulnier a lancé des accusations suivant lesquelles des membres de la CJC, des volontaires de Montréal et probable-

ment aussi d'autres villes du Québec, se seraient rendus coupables des infractions et crimes les plus graves, et notamment d'incitation à la violence, à la révolution etc., que le gouvernement a accepté d'ouvrir une enquête, laquelle a débouché sur des changements. C'est pourquoi j'estime que c'est le gouvernement qui est responsable des difficultés rencontrées par la CJC, et que, cette responsabilité, le gouvernement la porte toujours.

Ayant fini par s'apercevoir qu'en fait la Compagnie des jeunes Canadiens ne fonctionnait pas selon les règles, le gouvernement, comme il le fait si souvent, a réagi violemment. Bien des députés ont signalé la bêtise monumentale d'avoir au conseil, comme c'était le cas à la fin, une majorité d'administrateurs élus par des volontaires. Sur quinze membres, dix étaient élus et, si ma mémoire est fidèle, cinq ou six d'entre eux avaient été choisis parmi les volontaires qui étaient toujours au service de la compagnie. Il y avait un ou deux anciens volontaires parmi eux. A l'instar de tous les membres du comité, je m'étais rendu compte que c'était une situation impossible qui donnait lieu à des conflits d'intérêts.

Quelle a été la réaction du gouvernement à cette situation? Comme d'habitude, la réaction a été trop violente. Au lieu de faire élire la majorité du conseil soit par des volontaires, soit parmi les volontaires, le gouvernement a décidé d'éloigner les volontaires du conseil. Quiconque lit les délibérations du comité verra que j'ai été un critique très sévère de ce qui était à mon avis les péchés d'omission et d'action de la compagnie et de ses activités, mais, certes, en 1970, il convient d'admettre au conseil des représentants des gens qui œuvrent au sein de la Compagnie.

C'est pourquoi, malgré mes réserves sur la façon dont la Compagnie a fonctionné par le passé, je ne vois aucune difficulté à appuyer et à accepter les amendements proposés. Qu'il y ait quelques volontaires à la direction. Il serait stupide que la majorité de la direction soit composée de volontaires mais elle doit en avoir quelques-uns de façon que la Compagnie des jeunes Canadiens et le gouvernement sachent ce que pensent et veulent les jeunes.

Si le ministre craignait des conflits d'intérêts, il est possible d'introduire une disposition relativement simple dans le bill selon laquelle aucun membre du conseil n'aurait le droit de voter dans le cas d'un projet l'intéressant. En d'autres termes, il n'aurait pas le droit de voter quand un conflit d'intérêts pourrait se faire jour. Cela serait une solution très simple. Le ministre n'y est pas disposé, ce qui ne m'étonne pas. Si ce gouvernement a